

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Décision n° 71133 du 23 juillet 2012 portant attribution du brevet de chef de service

NOR : INTJ1230290S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35);

Vu l'arrêté du 4 août 2010, fixant, pour la gendarmerie nationale, la composition du conseil prévu à l'article 12 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale. (JO n° 195 du 24 août 2010, texte n° 7);

Vu l'instruction n° 134000/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 13 septembre 2006, relative au cursus de formation des sous-officiers de corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN) (BOC du 19 avril 2007, texte n° 12) modifiée,

Décide:

Le brevet de chef de service est attribué à compter du 29 juin 2012 aux adjudants classés par ordre de mérite dont le nom suit :

Breton	Jérôme	174445	Gaillochon	William	205733
Gergaud	Cynthia	167757	Hasbrouck	Guillaume	178206
Jarry	Linda	162461	Hesdin	Gérald	193213
Pignol	Laetitia	205823	Balancourt	Philippe	205743
Laurant	Sébastien	165382	Marmonnier	Maéva	178509
Ferrari	Julien	175373	Fougeron	Nicolas	165378
Conti	Maryline	182595	Urbain	Christine	175424
Lacolombe	Philippe	209801	Faucher	Olivier	187906
Couble	Florence	165150	Gioia	Virginie	183860
Da ré	Hervé	181154	Lory	Virginie	165935
Le bel	Sylvain	181049	Calugi	Serge	167390
Jaslet	Tiphaine	169809	Cattiau	Jean	202755
Voisneau	Caroline	164424	Bourdon	Arnaud	190103
Seigneur	Sylvaine	169361			

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel,
sous-directeur des compétences par suppléance,
ÉRIC LE CALLONNEC